

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



VOLLEYBALL

VOLLEYBALL

Ligues régionales scolaires

Article 1 Identification des catégories

*1.1

CATÉGORIES	1 ^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
Juvenile	1 ^{er} juillet 1999 au 30 septembre 2001
Cadette	1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2003
Benjamine	1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005
Moustique	1 ^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007

1.2 **Catégories**

Les équipes des catégories féminines sont composées de filles seulement.

Article 2 Admissibilité

*2.1 Le surclassement est permis. Un élève de 6^e année pourra participer dans une équipe benjamine seulement.

2.2 Les équipes formées de joueurs de 6^e année pourront participer dans la ligue scolaire régionale benjamine.

Une équipe benjamine pourra participer au championnat scolaire régional ou autre qualification, sans les joueurs du primaire, en autant qu'en début de saison, lors de l'inscription, cette équipe ait le minimum requis de joueurs, qui est de huit en volleyball.

Article 3 Composition des équipes

*3.1 Les dirigeants d'une équipe pourront inscrire quatorze joueurs.

Durant la saison régulière, un minimum de sept joueurs en cadet et juvénile et de huit joueurs en benjamin, aptes à jouer est requis. Une équipe avec sept joueurs aptes à jouer sera acceptée en benjamin. Pour toutes les catégories, une équipe perdra ses points d'éthique si elle se présente à six joueurs et moins en plus de se voir imposer une amende de 50,00\$.

Cependant, l'équipe qui aspire aux championnats scolaires régional et provincial devra se conformer à la réglementation du RSEQ soit :

« Les dirigeants d'une équipe peuvent inscrire quatorze joueurs. Un minimum de sept joueurs en cadet et juvénile et de huit joueurs en benjamin, aptes à jouer est requis pour tous les matchs sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. »

3.2 Un maximum de trois entraîneurs / accompagnateurs sera permis. L'entraîneur-chef doit clairement être identifié.

Article 4 Formule de rencontres

Fin septembre : Confirmation par les responsables du sport étudiant du nombre d'équipes, de leur catégorie d'appartenance et de la catégorie où elles désirent évoluer.

Première semaine d'octobre :

Réunion des entraîneurs et responsables de discipline pour déterminer les ligues, la formule de championnat, l'application du principe de motion / démotion et tout autre sujet relatif à la discipline.

Saison : Cinq tournois pour les catégories cadette et juvénile et quatre tournois pour la catégorie benjamine.

4.1 Ligues

4.1.1 Sauf exception, le maximum possible dans les divisions est de six équipes.

Si le nombre d'équipes est impair, le maximum possible dans la 1^{re} division sera la moitié + 1 du nombre d'équipes inscrites dans la ligue.

Article 5 Classement

5.1 Dans toutes les ligues scolaires régionales, un classement combinant « Éthique sportive et Performance » est en vigueur.

Au classement combiné, en cas d'égalité, le pointage relié au code d'éthique est prépondérant.

Pour les divisions à deux sets par match :

VOLLEYBALL	
POINTS RELIÉS À LA PERFORMANCE	POINTS RELIÉS AU CODE D'ÉTHIQUE
3 PTS = Gain des deux sets	2 PTS = 0 avertissement/carte jaune
2 PTS = Partage des deux sets	1 PT = 1 avertissement/carte jaune
1 PT = Deux défaites	0 PT = 2 cartes jaunes ou Expulsion ou Moins de sept joueurs
0 PT = Forfait	

Pour les divisions à trois sets par match :

VOLLEYBALL	
POINTS RELIÉS À LA PERFORMANCE	POINTS RELIÉS AU CODE D'ÉTHIQUE
4 PTS = Gain du match (3-0)	2 PTS = 0 avertissement/carte jaune
3 PTS = Gain du match (2-1)	
2 PTS = Perte du match (1-2)	1 PT = 1 avertissement/carte jaune
1 PT = Trois défaites (0-3)	0 PT = 2 cartes jaunes ou Expulsion ou Moins de sept joueurs
0 PT = Forfait	

5.1.1 Il sera dorénavant interdit aux joueurs substitués d'avoir en leur possession des instruments (trompettes, chaudières, etc.) pour faire du bruit durant le déroulement d'un match ou debout dans l'aire d'échauffement. Le joueur de banc n'est pas un spectateur et n'a pas à se comporter comme tel.

N.B. Toute équipe retrouvée fautive se verra enlever des points d'éthique.

5.2 Une équipe absente perd ses sets 25 à 0.

5.3 Lorsque deux équipes auront le même nombre de points (performance et éthique), les positions au classement seront départagées comme suit :

- (a) le nombre de sets gagnés le plus élevé.
- (b) le dossier victoire/défaite impliquant les deux équipes.
- (c) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées entre les deux équipes déterminera la meilleure position au classement.
- (d) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées par les deux équipes sur l'ensemble des parties déterminera la meilleure position au classement.

5.4 Lorsque trois équipes terminent avec la même fiche, les positions au classement seront départagées comme suit :

- (a) la meilleure fiche victoire/défaite entre les trois équipes.
- (b) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) entre les trois équipes déterminera la meilleure position au classement.
- (c) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées par les trois équipes sur l'ensemble des parties déterminera la meilleure position au classement.

5.5 Lorsqu'il y aura motion/démotion, pour le classement cumulatif, des points seront accordés à chaque tournoi, selon la position au classement, selon le nombre d'équipes présentes dans la ligue. La dernière équipe de la dernière division aura un point, et la 1^{re} équipe de la 1^{re} division aura un nombre de points équivalent au nombre d'équipes total de la ligue.

Lorsqu'il y aura égalité au classement général, les positions seront départagées comme suit.

Pour des équipes ayant évolué toute la saison dans la même division :

- (a) le dossier victoire/défaite impliquant les deux équipes.

- (b) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées entre les deux équipes déterminera la meilleure position au classement.
- (c) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées par les deux équipes sur l'ensemble des parties déterminera la meilleure position au classement.
- (d) lorsque trois équipes terminent avec la même fiche, nous procéderons tel qu'indiqué en 5.4

Pour des équipes ayant évolué dans des divisions différentes :

- a) le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées par les deux équipes sur l'ensemble des parties déterminera la meilleure position au classement
- b) si l'égalité persiste, le quotient (les points pour divisés par les points contre) le plus élevé des parties jouées entre les deux équipes déterminera la meilleure position au classement.

Article 6 Coût d'inscription

6.1 Le montant de l'inscription à la ligue est fixé annuellement par le conseil d'administration.

Article 7 Arbitrage

7.1 L'arbitrage est sous la responsabilité du RSEQ AT qui en défraie les coûts et assume de concert avec l'Association des arbitres de volleyball, l'assignation pour l'ensemble des tournois.

Article 8 Ballon et filet

- 8.1 Le ballon utilisé est : Baden VX5EC-228
- 8.2 Le filet recommandé est le : Tachikara GTO.
- 8.3 Hauteur du filet :

	<u>féminin</u>	<u>masculin</u>
Benjamin	2 m 15	2 m 24
Cadet	2 m 24	2 m 35
Juvenile	2 m 24	2 m 43

Article 9 Récompenses

9.1 Dans toutes les catégories :

Pour toutes les ligues, des médailles locales d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois meilleures équipes au classement cumulatif de la saison régulière.

- 9.2 Une bannière locale sera remise à l'équipe qui termine en 1^{re} place au classement cumulatif par catégorie/sexe.

Article 10 Costumes

- 10.1 Un costume approprié sera un gilet et un pantalon court. Le gilet du libéro devra être de couleur contrastante.
- 10.2 Les numéros doivent être numérotés de 1 à 99. Les numéros doivent être placés sur le maillot au centre de la poitrine et du dos. La couleur des numéros et sa vivacité doivent contraster nettement avec celle des maillots.
- 10.3 Tout piercing apparent doit obligatoirement être recouvert de tape.

Article 11 Règlements officiels employés

- 11.1 Les règlements officiels employés seront ceux reconnus par la Fédération de volleyball du Québec.
- 11.2 Les règlements spécifiques du RSEQ AT auront préséance sur les règlements officiels.
- 11.3 Les règlements administratifs du RSEQ AT devront être respectés.

Article 12 Durée des parties

- 12.1 Si six équipes : deux sets de 25 points;
Si cinq équipes : deux sets de 25 points;
Si quatre équipes : trois sets de 25 points;
Si trois équipes: deux tournois à la ronde de deux sets de 25 points.

Une différence de deux points est obligatoire pour déterminer le gagnant.

12.2 Repos

Lorsque l'horaire d'un tournoi accusera du retard, qu'une équipe aura joué deux parties consécutives, un repos de 30 minutes devra lui être accordé avant d'entreprendre une 3^e partie.

VOLLEYBALL BENJAMIN

Article 13 Règles spécifiques

13.1 Tournoi présaison

Le 1^{er} tournoi servira à déterminer le classement des équipes.

13.2 Ligue scolaire régionale

La saison régulière comprendra trois tournois.

13.3 Rotation

La rotation s'effectue selon les règles de la FVBQ pour les tournois de la ligue scolaire régionale.

13.4 Services

Pour le tournoi présaison :

13.4.1 Le service pourra s'effectuer jusqu'à deux mètres en dedans du terrain.

Pour le tournoi présaison et le 1^{er} tournoi :

13.4.2 Le service par-dessous (action du bras) est obligatoire.

En tout temps :

13.4.3 Une équipe pourra faire un maximum de cinq points consécutifs pour son équipe.

13.4.4 Un seul essai est permis et il doit être réalisé en huit secondes.

13.4.5 Le ballon peut toucher au filet et retomber dans le terrain adverse.

13.4.6 Il n'est pas permis de réceptionner un service en touche de balle (avec les doigts). Toute tentative sera sifflée par l'arbitre, peu importe la qualité du contact.

13.5 Contact avec le ballon

Pour toute la saison :

13.5.1 Deux contacts avec le ballon sont obligatoires, sauf si le ballon est bloqué ou bien si le 1^{er} contact s'effectue à l'intérieur de la zone de trois mètres ou encore lors d'un geste défensif sur une frappe d'attaque (pas de tip). La ligne fait partie de la zone de trois mètres. Cette règle ne s'applique pas au championnat régional.

13.6 **Libéro**

L'utilisation du libéro n'est pas permise dans la catégorie benjamine.

13.7 **Temps morts**

Chaque équipe a droit à deux temps morts de **45** secondes par set, mais le jeu peut reprendre avant si les équipes sont prêtes.

13.8 **Substitutions**

La règle du jeu équitable de VBQ s'applique.

Lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débiter la deuxième manche. (Exemple : Une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis que qu'une équipe à 12 devra en avoir 6.)

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débiter le même nombre d'athlètes lors de la 2^e manche.

Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débiter la première manche devront débiter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débiter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré et ce pour aucun joueur avant 12 points mise à part pour les causes de blessures. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

13.9 **Échelle de sanctions**

La 1^{re} sanction est un avertissement verbal au capitaine de l'équipe mais s'applique à tous les membres de l'équipe en faute.

Une carte jaune indique une pénalité et perte de l'échange.

Une carte rouge indique une expulsion pour le set.

Une carte jaune et une carte rouge présentées simultanément indiquent une disqualification pour le match.

13.10 **Déplacement de l'entraîneur**

L'entraîneur-chef peut circuler librement dans la zone située entre le 3m et la zone d'échauffement (en fond de terrain).

L'entraîneur ne peut interférer au déroulement du jeu, de façon volontaire ou non, par sa présence physique.

Pour demander un temps mort ou une substitution, il doit se situer à la ligne de trois mètres tout près du 2^e arbitre.

13.11 Période de réchauffement

Pour la période de réchauffement, nous appliquerons la formule 4-4-2 lors du premier match de l'équipe et par la suite, la formule 3-3-1, c'est-à-dire utilisation totale du terrain pendant trois minutes pour chacune des équipes, et pour la dernière minute, utilisation du terrain pour le service par les deux équipes.

13.12 Hauteur du filet :	<u>féminin</u>	<u>masculin</u>
	2 m 15	2 m 24

VOLLEYBALL CADET

Article 14 Règles spécifiques

14.1 **Tournoi présaison et tournoi de classement**

Les deux premiers tournois serviront à déterminer le classement des équipes pour la saison régulière.

14.2 **Ligue scolaire régionale**

La saison régulière comprendra trois tournois.

14.3 **Rotation**

La rotation s'effectue selon les règles de la FVBQ pour les tournois de la ligue scolaire régionale.

14.4 **Service**

14.4.1 Un seul essai est permis et il doit être réalisé en huit secondes.

14.4.2 Le ballon peut toucher au filet et retomber dans le terrain adverse.

14.4.3 Il n'est pas permis de réceptionner un service en touche de balle (avec les doigts). Toute tentative sera sifflée par l'arbitre, peu importe la qualité du contact.

14.5 **Temps morts**

Chaque équipe a droit à deux temps morts de 45 secondes par set, mais le jeu peut reprendre avant si les équipes sont prêtes.

14.6 **Libéro**

L'utilisation du libéro est permise pour les équipes féminines seulement. L'application de la règle des six substituts s'applique. Le gilet du libéro doit être de couleur contrastante.

La règle du 12/2 substituts s'applique pour l'équipe qui n'utilise pas le libéro.

14.7 **Échelle de sanctions**

La 1^{re} sanction est un avertissement verbal au capitaine de l'équipe mais s'applique à tous les membres de l'équipe en faute.

Une carte jaune indique une pénalité et perte de l'échange.

Une carte rouge indique une expulsion pour le set.

Une carte jaune et une carte rouge présentées simultanément indiquent une disqualification pour le match.

14.8 Déplacement de l'entraîneur

L'entraîneur-chef peut circuler librement dans la zone située entre le 3m et la zone d'échauffement (en fond de terrain).

L'entraîneur ne peut interférer au déroulement du jeu, de façon volontaire ou non, par sa présence physique.

Pour demander un temps mort ou une substitution, il doit se situer à la ligne de trois mètres tout près du 2^e arbitre.

14.9 Période de réchauffement

Pour la période de réchauffement, nous appliquerons la formule 4-4-2 lors du premier match de l'équipe et par la suite, la formule 3-3-1, c'est-à-dire utilisation totale du terrain pendant trois minutes pour chacune des équipes, et pour la dernière minute, utilisation du terrain pour le service par les deux équipes.

14.10 Hauteur du filet :	<u>féminin</u>	<u>masculin</u>
	2 m 24	2 m 35

VOLLEYBALL JUVÉNILE

Article 15 Règles spécifiques

15.1 **Tournoi présaison et tournoi de classement**

Les deux premiers tournois serviront à déterminer le classement des équipes pour la saison régulière.

15.2 **Ligue scolaire régionale**

La saison régulière comprendra trois tournois.

15.3 **Service**

15.4.1 Un seul essai est permis et il doit être réalisé en huit secondes.

15.4.2 Le ballon peut toucher au filet et retomber dans le terrain adverse.

15.4 **Temps morts**

Chaque équipe a droit à deux temps morts de 45 secondes par set, mais le jeu peut reprendre avant si les équipes sont prêtes.

15.5 **Libéro**

L'utilisation du libéro est permise pour toutes les équipes qui évoluent dans la ligue juvénile. L'application de la règle des six substituts s'applique. Le gilet du libéro doit être de couleur contrastante.

La règle du 12/2 substituts s'applique pour l'équipe qui n'utilise pas le LIBÉRO.

15.6 **Échelle de sanctions**

La 1^{re} sanction est un avertissement verbal au capitaine de l'équipe mais s'applique à tous les membres de l'équipe en faute.

Une carte jaune indique une pénalité et perte de l'échange.

Une carte rouge indique une expulsion pour le set.

Une carte jaune et une carte rouge présentées simultanément indiquent une disqualification pour le match.

15.7 **Déplacement de l'entraîneur**

L'entraîneur-chef peut circuler librement dans la zone située entre le 3m et la zone d'échauffement (en fond de terrain).

L'entraîneur ne peut interférer au déroulement du jeu, de façon volontaire ou non, par sa présence physique.

Pour demander un temps mort ou une substitution, il doit se situer à la ligne de trois mètres tout près du 2^e arbitre.

15.8 Période de réchauffement

Pour la période de réchauffement, nous appliquerons la formule 4-4-2, c'est-à-dire utilisation totale du terrain pendant quatre minutes pour chacune des équipes, et pour les deux dernières minutes utilisation du terrain pour le service par les deux équipes.

15.9 Hauteur du filet :	<u>féminin</u>	<u>masculin</u>
	2 m 24	2 m 43